

Mission Locale Drôme-des-Collines-Royans-Vercors

Emplois d'avenir : Objectif atteint pour la Mission Locale



330 conventions ont été signées en 2014.

Mardi matin, dans les locaux de la Mission Locale, le président Pierre Caty, le directeur Pierre Brillaud, et Fabrice Moulin, en charge du projet, ont fait état du bilan des Emplois d'Avenir.

Un rappel s'impose, le public éligible pour ce type de contrat ce sont les jeunes, âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes travailleurs handicapés), peu ou pas qualifiés. Des dérogations peuvent être accordées pour les zones prioritaires, les ZUS, les ZRR, (1) jusqu'au premier cycle des enseignements supérieurs. Un Emploi d'Avenir peut être conclu en CDI ou CDD sur une durée de trois ans (au minimum 1 an), il est en principe sur un temps plein. Les entreprises obtiennent une aide de l'Etat.

Un dispositif qui se décline sur le territoire de la Mission Locale par un partenariat fort avec Pôle Emploi Romans et Tournon et CAP Emploi.

330 conventions signées

Les emplois d'avenir peuvent concerner les emplois marchands et non marchands (2).

C'est clair, la mobilisation a fonctionné ; La mobilisation de la Mission Locale et celle des employeurs.

Au 31 décembre 2014, 330 conventions étaient signées, réparties comme suit, 237 pour le secteur non marchand et 93 pour le secteur marchand.

Soit 134% de l'objectif total. La Mission Locale n'a pas négligé l'aspect communication, avec notamment des rencontres avec les Communautés de Communes du territoire concerné.

Un aspect à retenir, en aucun cas, les Emplois d'Avenir se substituent aux autres contrats aidés, ils sont complémentaires. Si, ils n'ont pas participé à une quelconque régression de la courbe du chômage pour les jeunes, ils ont au moins stabilisé le nombre de demandeurs d'emplois dans la tranche d'âge en-dessous des moins de 25 ans.

Dans une situation économique pour le moins compliquée, cela apparaît comme le moindre mal. Le débat sur cet aspect est ouvert et certainement contradictoire. La Mission Locale, qui reçoit une aide



Pierre Brillaud et Pierre Caty, respectivement, directeur et président de la Mission Locale.

pour la mise en place du projet, a fait le job et a joué dans le haut du tableau. C'est tout à son honneur

Peu de ruptures

Un chiffre intéressant et significatif de la mobilisation, de l'intérêt des employeurs, le peu de rupture de conventions.

Un constat qui atténue certains reproches fait à la jeunesse. Pour le secteur marchand, sur les 93 conventions réalisées, une seule rupture est à comptabiliser. Pour le secteur non marchand, ce sont 13 ruptures à prendre en compte. Soit un taux de 5%, (contre 7,2% sur le plan régional).

Une démonstration de la motivation du jeune. Et du côté de l'employeur, l'apprehension de l'insertion, de la formation, de la définition du poste pourvu. Sur le secteur marchand, et cela conforte l'analyse, 63 conventions ont débouché sur des contrats à durée indéterminée.

Une nouveauté en 2014 qui accompagne l'aspect formation. La mise en œuvre d'une action spécifique pour favoriser l'accès à la formation des jeunes en emploi d'Avenir.

Cette action départementale est portée par la Mission Locale Drôme des Collines-Royans-Vercors et est financée par l'UT Directe 26 (3). A ce jour, 31 jeunes emplois d'Avenir ont été repérés avec une difficulté pour la mise en place de la formation. Et 5 avec un projet de validation des acquis et de l'expérience.

Quelques chiffres, pour la répartition. Ce sont les tranches d'âge 21-22 ans (107), moins de 18 ans (77) qui dominent. Pour les zones prioritaires, en ZUS, 16 contrats ont été signés, et en ZRR, 25 ont été actés.

Dans les secteurs non-marchands, les postes qui sont porteurs, le service à la petite enfance, le personnel de restauration, l'animation... Pour les secteurs marchands, l'artisanat et le bâtiment se détachent (33 et 21%).

Pour le secteur non marchand, le Conseil Général, les collectivités territoriales, les associations... se sont mobilisés.

Il s'agira par la suite de consolider ces emplois en CDI en fonction de la demande des employeurs et d'une reprise économique...

DR

(1) zone urbaine sensible et zone de revitalisation rurale.

(2) Le secteur marchand regroupe les activités produisant des biens et services marchands par opposition aux biens et services non marchands.

(3) Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

JEUNESSE | La Mission locale Drôme des collines-Royans-Vercors fait le point sur le dispositif

540 emplois d'avenir en 2 ans

Mis en place en 2013 dans le département, les emplois d'avenir se multiplient avec succès sur le secteur Drôme des collines-Royans-Vercors. La mission locale de Romans fait le point sur deux années d'intense activité.

Restauration, animation, secrétariat, service à la personne, artisanat, commerce... autant de corps de métier que peuvent désormais intégrer les jeunes sans diplôme, ou peu qualifiés, grâce aux emplois d'avenir.

« Fin 2014, soit en deux ans, plus de 540 emplois d'avenir ont été mis en œuvre en Drôme des Collines-Royans-Vercors », constate Pierre Brillaud, directeur de la Mission locale de Romans.

S'adressant aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, ces contrats sont réalisés « de manière intéressante, avec un vrai travail de mise en



Les responsables de la Mission locale de Romans ont fait le bilan sur les contrats avenir.

œuvre en amont et de suivi. Ces séquences se font toujours dans l'intérêt de l'entreprise et du jeune », souligne l'équipe. Du cas par cas qui fonctionne puisque

seulement 14 ruptures, pour des raisons très variées, ont été comptabilisées. « On voit que les jeunes tiennent à leur emploi, ont envie de s'insérer et de réussir. »

Deux tiers des contrats sont des CDI

Prévus, en général, pour une durée de 2 ou 3 ans,

certains de ces contrats peuvent être signés sous forme de CDI. « Sur 93 contrats dans le secteur marchand, 63 sont des CDI », se félicite la Mission locale.

Contrant les mauvaises pensées, Fabrice Moulin, responsable de l'offre des services entreprises, précise « qu'il n'y a pas d'effet de cannibalisme du contrat d'avenir par rapport aux

L'INFO EN +

330 CONVENTIONS

Dont 237 sur le secteur non-marchand et 93 sur le secteur marchand, ont été signées en 2014. Ce qui dépasse l'objectif qui était fixé à 251. Il était, en 2014, de 95 000 contrats au niveau national et 934 dans la Drôme. L'objectif pour la zone Drôme des collines-Royans-Vercors est fixé à 81 contrats en 2015.

18 À 25 ANS

Les jeunes âgés de 21-22 ans sont les plus impactés par ce contrat, avec 107 bénéficiaires. Suivent les 25 ans. Les moins de 18 ans ne sont que 3 à avoir signé ce contrat.

autres mesures. C'est vraiment un plus, ça nous permet d'avoir multiplié nos contacts et nos réseaux.

Bénéficiant de 70 000 euros pour la mise en œuvre du dispositif, la Mission locale partage ce succès avec ses partenaires : le Pôle emploi Valence, Tournon et le dispositif Cap emploi.

Mélanie ANDRIEU



Le service à la personne est éligible aux emplois d'avenir. Illustration Phovoir

Formation et validation des acquis, un tremplin

Bien plus qu'un simple contrat, l'emploi d'avenir peut déboucher sur une formation ou une validation des acquis de l'expérience. Un volet très important pour l'équipe de la Mission locale.

Courant 2014, une action spécifique pour favoriser l'accès à la formation des jeunes en emploi d'avenir avait été mise en œuvre.

Portée par la Mission locale, cette démarche départementale est financée par l'Unité territoriale de la Directe de la Drôme.

Elle avait permis de repérer 31 jeunes en emploi d'avenir qui rencontraient des difficultés à mettre en place leur formation.

Pour valider un diplôme

« La validation des acquis de l'expérience permet, quant à elle, d'utiliser trois années d'expérience professionnelle pour valider un diplôme », explique Samuel Fargnier en charge des formations à la Mission locale.

Cette formule offre aux jeunes une « vraie reconnaissance et leur permet de repartir confiants ». Actuellement, cinq projets de validation des acquis d'expérience sont en cours.

« Nous allons arriver à la fin des premiers contrats, donc toutes ces actions prennent beaucoup de sens », conclut Samuel Fargnier.